

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire. La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu ou remise en main propre le six septembre deux mille dix-neuf conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11).

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Sylvie MOUGEOTTE, adjoints, M. Gérard BARDON, M. Bernard BOUILLY, Mme Josette CONIL, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, Mme Jocelyne JOUSSEAUME, M. Antony MARTIN, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme Claire LIÉNART (pouvoir donné à Mme BLANCHARD), M. Bernard DELAMARRE (pouvoir donné à M. DASSIÉ), M. Jean-Pierre VALLERY (pouvoir donné à M. GUILDOUX) Mme Magali GOUBON.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

Mme JOUSSEAUME est désignée secrétaire de séance.

0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2019

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité et sans observation particulière, le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2019.

1. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES : approbation et mise à enquête publique

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'étude de zonage d'assainissement de la commune réalisée en 2017 par l'UNIMA.

Elle présente le dossier d'enquête publique composé de la carte de zonage et de la note de synthèse justifiant le zonage.

Elle rappelle que, d'après l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement".

Madame DELATTRE s'interroge sur le coût des travaux préconisés et demande de combien de temps dispose la commune pour les réaliser.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de délais, l'étude a été faite à notre demande. Les travaux des Boulassiers, actuellement en cours, sont déjà compris dans le prix. Le rapport devra être mis à jour au fur et à mesure des travaux et des changements comme par exemple l'ouverture à l'urbanisation ou les résidences de plus en plus nombreuses.

Monsieur BARDON s'étonne que le rapport soit basé sur la pluviométrie de La Rochelle, il fait remarquer qu'il ne pleut pas autant ici qu'à La Rochelle.

Madame le Maire dit que la commune est bien prise en compte.

Monsieur COULON explique que c'est calculé par surface et que La Rochelle sert de base de calcul.

Madame DELATTRE remarque qu'un hydrocurage est prévu tous les 5 ans.

Monsieur COULON explique que c'est sectorisé et pas sur toute la commune.

Madame DELATTRE dit qu'il faut prévoir les travaux au budget.

Madame le Maire répond que c'est prévu au fur et à mesure de la prévision des travaux.

Monsieur DASSIÉ parle de la zone de rétention pour récupérer les eaux de pluie disponible derrière les Alliécelles.

Madame le Maire explique que c'est pour cela qu'il faut des pompes de relevage qui serviront à recueillir toutes les eaux de pluie des Boulassiers.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le rapport d'étude définitif, la note de synthèse et la carte de zonage d'assainissement qui délimitent fixe les règles de gestion des eaux pluviales des différents secteurs de la commune.
- DECIDE de procéder à une enquête publique pour l'étude de zonage d'assainissement ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe qu'un comité de pilotage va avoir lieu concernant les enfouissements de réseaux, les membres de la commission des travaux seront convoqués fin octobre.
- Madame le Maire rappelle, suite à l'interrogation de Monsieur GUILDOUX, que les agrès de la plage

ont été enlevés car ils avaient été mal posés par l'entreprise. Les socles n'étaient pas assez solides. D'autres seront mis en place l'an prochain avec une fixation plus adaptée.

- Madame le Maire informe avoir eu un entretien avec la communauté de communes concernant une mise à disposition du parking dédié au Moulin. Il y a une proposition de traversée de la route départementale par un plateau surélevé qui donnera accès à un parcours pédagogique. La commune devra participer financièrement car cela sécurisera l'entrée de la commune.

Madame le Maire informe également qu'il faudra établir une convention pour la rétrocession de terrains à la communauté de communes qui permettra la construction d'un hangar de stockage pour le blé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 55.

Madame le Maire

Chantal BLANCHARD